



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H.»*

## RAPPORT DE FEVRIER 2018

## 1. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par le présent rapport, nous avons relevé, comme d'habitude et cela dans toutes les localités du pays, les différentes violations des Droits de l'Homme.

Ces violations ont été commises souvent dans des circonstances particulières caractérisées par une insécurité toujours grandissante, insécurité pourtant niée par les différentes instances administratives. Certes, le slogan brandi par les autorités administratives et politiques de notre pays tend à faire croire à l'opinion que la paix est au beau fixe au moment où, chaque jour apporte son lot de malheurs à des familles entières, aussi bien dans la ville de Bujumbura que dans les provinces de l'intérieur du pays.

Que des grenades sont lancées dans des ménages et/ou dans des bistrot, emportant des vies innocentes. Que des attaques de personnes armées sont dirigées contre des personnes paisibles, avec comme alibi que ce sont des opposants politiques qui en sont les auteurs. Que des centaines de gens sont arrêtées arbitrairement jour après jour et détenues illégalement, enlevées ou portées disparues dans un silence inouï.

Pour de tels actes de violation des droits humains, les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir), les agents du Service National du Renseignement (SNR) et des policiers sont pointés du doigt comme en étant les auteurs.

Outre la litanie des violations des droits humains commises à travers les différentes entités administratives du pays, ce rapport passera en revue la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de février 2018.

En guise de conclusion, nous reviendrons un instant sur les violations des droits des citoyens et lancerons un appel à l'autorité compétente pour qu'elle use de ses prérogatives en vue de redresser la situation.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

## **2. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.**

### ***2.1. Du contexte sécuritaire.***

Comme dit plus haut, une insécurité toujours grandissante a caractérisé le mois de février 2018. Cette insécurité a été alimentée par des dégâts commis par des Imbonerakure usant des armes détenues illégalement, des attaques à la grenade perpétrées par des hommes armés non identifiés et des entraînements paramilitaires des Imbonerakure et des jeunes élèves.

#### **2.1.1. De la détention illégale d'armes par les Imbonerakure.**

En date du 23 février 2018, sur la colline Mutobo, zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura Rurale, une grenade a explosé dans la maison de Léon AKIZANYE, vice-président des Imbonerakure en commune Mukike. Selon nos sources, des policiers ont directement effectué une fouille dans cette maison et y ont trouvé 4 fusils et 2 grenades. Léon AKIZANYE a été conduit au cachot du poste de police de Mayuyu.

#### **2.1.2. Des attaques à la grenade**

1. Le soir du 6 février 2018, dans la cour de la Gare routière, en face de bar la Pirogue, tout près du Lac Tanganyika, en Mairie de Bujumbura, une personne non identifiée a lancé une grenade. L'explosion a brisé le pare-brise d'un camion remorqueur. Une 2<sup>ème</sup> grenade qui n'a pas éclaté a été désamorcée. La police a interpellé 20 personnes parmi lesquelles des prostituées qui se trouvaient sur le lieu.

2. En date du 7 février 2018, sur la colline Kavomo en zone, commune et province Kirundo, Frédéric NDAYISABA, chef de zone Kirundo, a échappé de justesse à une attaque à la grenade lancée par des personnes armées non identifiées. Des sources sur place ont indiqué qu'il a été blessé sur les jambes et a été conduit à l'hôpital de Kirundo. Selon les mêmes sources, la police a arrêté 3 membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA qui sont Luc SENDEGEYA de la colline Yaranda, Stany NYABENDA et Cyprien CIZA, tous les deux de la colline Kavomo. Les membres des familles des inculpés n'ont cessé de s'inquiéter de cette arrestation et ont demandé leur libération sans condition.

3. Dans la nuit du 9 au 10 février 2018, sur la colline Mburi, commune Gisagara, province Cankuzo, Louis NTEMERE et son épouse Dancille NDAGIJIMANA ont été grièvement blessés par une grenade lancée à leur domicile par des personnes armées non identifiées. Selon des sources sur place, ce couple a été conduit à l'hôpital de Murore pour des soins.

4. En date du 10 février 2018, vers 21 heures, une grenade a été lancée par une personne non identifiée dans un bistrot où est servi le vin de banane, à l'endroit communément appelé « Ceceni » du quartier Kinanira II en zone Musaga de la commune Muha en Mairie de Bujumbura. Selon des sources policières, le bilan a été de 11 personnes blessées dont une grièvement.

5. En date du 13 février 2018 vers 22 heures, une grenade a été lancée et a explosé à côté du centre Wallis, zone Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, aucun dégât n'a été enregistré mais quelques minutes après, des policiers de la zone Musaga sont arrivés au centre Wallis, où ils ont fait sortir des maisons 7 jeunes qu'ils ont ensuite conduits au bureau de la zone Musaga pour investigation. Selon les mêmes sources, ces jeunes ont, par la suite, été relâchés par l'OPJ de la zone Musaga.

6. Le soir du 18 février 2018, au quartier Kinanira en zone Musaga de la commune Muha, en Mairie de Bujumbura, une position de la police se trouvant dans endroit communément appelé « kuri OTRACO » a été attaquée à la grenade par des personnes armées non identifiées. Par après, la police a arrêté 11 personnes pour question d'enquête.

7. En date du 22 février 2018, sur la colline Gitwe, commune Bugabira, province Kirundo, une grenade a été lancée chez GAHUNGU Cyprien alias Gahuguru. Selon des sources sur place, cette grenade a été lancée par un ancien militaire à la retraite du nom de Justin MUBUMBE. Une voiture, un kiosque et la porte de la maison de Cyprien GAHUNGU ont été endommagés. Le motif est resté inconnu mais Justin MUBUMBE a été appréhendé et détenu au cachot du parquet Kirundo.

8. En date du 25 février 2018 vers 21 heures, une personne non identifiée a lancé une grenade à la station-service Kobil située sur la 15<sup>ème</sup> avenue de la zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Quatre personnes ont été blessées. Le 26 février 2018, une vingtaine de personnes ont été arrêtées à cet effet par la police et conduites directement au cachot de zone Cibitoke.

### **2.1.3. Des entraînements paramilitaires.**

1. Des informations concordantes ont indiqué qu'en province Kirundo, des entraînements paramilitaires des Imbonerakure ont eu lieu, durant tout le mois de février 2018, dans la réserve naturelle de Murehe, comme Busoni, donnant sur la frontière avec le Rwanda. Ces entraînements regroupaient les Imbonerakure des communes Busoni, Gitobe et Bwambarangwe. Selon des sources sur place, ceux des communes Kirundo, Ntega, Vumbi et Bugabira sont entraînés à Ntega. Le lancement officiel a eu lieu à Bwambarangwe au mois de janvier 2018 par NDAYIZEYE Sylvestre, secrétaire général des ligues affiliées au parti CNDD-FDD.

2. D'autres sources ont indiqué que, sur les collines Nyemera, Kigaga et Mugina de la commune Ntega, province Kirundo, des enfants d'au moins 12 ans sont contraints de faire des rondes nocturnes mais également des exercices paramilitaires. Selon des sources sur place, les exercices paramilitaires commencent à 19 heures les jours de travail et 5 heures du matin le week-end, sous la supervision de Venant NDARUZANIYE alias Busongoye, représentant du CNDD-FDD sur la colline Nyemera, Alphonse NTEREKE alias l'Homme, chef des Imbonerakure de la commune Ntega et Edouard NIYONZIMA, chef de colline Nyemera, chargé de rassembler ces enfants. Selon les mêmes sources, un enfant qui refuse d'y participer doit payer 15.000 Fbu par semaine, et celui qui s'absente est d'abord tabassé puis paie 2.500 Fbu.

3. En zone Rorero, commune Bisoro de la province Mwaro, des activités de sport intensif des Imbonerakure s'observent depuis le 24 février 2018. Selon des sources sur place, ce sport commence vers 5 heures du matin et les Imbonerakure interchangent des collines pour ne pas être identifiés par la population. Certaines sources disent qu'ils sont encadrés par des militaires en congé et d'autres disent qu'ils se préparent pour le recrutement au sein de l'armée. Ce sport prend fin vers 6 heures du matin. L'administration préfère ne rien dire à ce sujet.

## **2.2. Du contexte politique.**

Au point de vue politique, un grand rendez – vous politique a caractérisé le mois de février 2018 : il s’agit de l’enrôlement pour le référendum de mai 2018 et les élections de 2020. A cela s’ajoutent d’autres enjeux politiques qui ne cessent de faire couler beaucoup d’encre et de salive chez les politiciens tandis que dans la population, la conséquence n’est que la déstabilisation et surtout la peur du lendemain. Ces enjeux sont notamment : les contributions forcées pour ces élections, des discours d’intimidation prononcés par les autorités administratives et politiques de ce pays, les intimidations faites par les Imbonerakure pour contraindre toute la population à se faire enrôler, la politique en milieu scolaire.

### **2.2.1. Des contributions financières forcées.**

Des contributions en argent sont imposées à la population pour soutenir les élections de 2020. Cela est beaucoup perceptible chez le personnel des secteurs enseignement et santé qui, en plus des retenus à la source, sont tenus de donner d’autres contributions complémentaires :

1. En date du 1<sup>er</sup> février 2018, en commune Kabarore, province Kayanza, des Imbonerakure ont sillonné tous les ménages en collectant de force, une somme de 500 FBU pour financer le référendum pour le changement de la constitution.

Dans la soirée du même jour, le chef des Imbonerakure de la même commune, Jérôme MANIMFASHA, a menacé ceux qui n’ont pas contribué qu’ils auront de sérieux problèmes car, dit-il, ils ont déjà montré qu’ils voteront «NON».

2. Des contributions forcées pour les élections de 2020 vont jusqu’à être imposées dans l’enseignement : dans différentes provinces du pays, en plus des contributions retenues à la sources sur les salaires de tous les fonctionnaires pour les élections de 2020, les enseignants sont obligés de contribuer doublement.

- En province Rutana, des réunions de sensibilisation ont été menées aux chefs hiérarchiques dans le domaine de l’enseignement. Ainsi, un directeur doit donner 10.000 FBU, un préfet des études 5.000 FBU et les enseignants, 3.000 FBU. Quiconque ose demander la destination de ces fonds subit des intimidations de la part de la hiérarchie. A titre d’exemple, des enseignants de l’ECOF0 Gakome qui ont demandé la destination des frais collectés par leur directeur ont subi et subissent des intimidations. Cyprien KUBWAYEZU, directeur de cette école, en même

temps représentant de la Ligue des jeunes Imbonerakure dans la commune Musongati, est à l'origine de ces intimidations qui se traduisent par la publication par affichage d'une liste de ceux qui n'ont pas pu contribuer, ajoutent les mêmes sources.

- En province Mwaro, la grogne des enseignants qui sont forcés de contribuer doublement aux élections de 2020 a été enregistrée. Selon des sources sur place, le montant destiné à la contribution est retiré à la source mais les enseignants sont intimidés : quiconque ne va pas cotiser encore une fois sera candidat au redéploiement. Pour cela, ils sont obligés de cotiser par peur.
- En province Kirundo, des enseignants sont obligés de payer 5.000 FBU qui s'ajoutent au montant déjà payé à la source pour la contribution aux élections de 2020. Selon des sources sur place, les directeurs exigent les enseignants de payer cette somme. Celui qui ne vient pas à l'école avec ce montant est renvoyé de la même manière que l'on chasse un élève qui n'est pas en ordre.
- En province Ruyigi, en date du 1<sup>er</sup> février 2018, le DPE Ruyigi, GASIGAYE Bernard a organisé une réunion à l'intention du personnel de la DPE pour les contraindre aux contributions supplémentaires pour les élections de 2020.

Selon le barème de ces contributions, la secrétaire doit contribuer 2.000 FBU, le conseiller à la DPE, 15.000 FBU, DPE, 20. 000 FBU. Dans toutes les directions communales de l'Enseignement de Ruyigi, des cotisations pareilles sont en cours de collecte, le directeur de l'EP donnera 5.000 FBU et celui de l'école secondaire 10.000 FBU. Le DCE donnera 15.000 FBU.

Ce qui accentue les lamentations, c'est que des retenues mensuelles sont opérées à la source sur les salaires et cela durera 2 ans.
- En province Muramvya, en date du 6 février 2018, en commune Rutegama, les directeurs des écoles ont fait la collecte d'une somme de 2.000 FBU pour tous les enseignants sur ordre du DCE qui agit, lui aussi, sous les ordres du DPE. Il s'agit de contributions forcées pour les élections de 2020 s'ajoutant à celles retenues à la source. Ils ont été informés que cette somme devrait parvenir au plus tard le 8 février 2018 à la DCE. En commune Muramvya, la même contribution est exigée pour tous les enseignants mais le montant à payer n'est pas fixe. Pour eux, la somme collectée devrait arriver à la DCE le 12 février 2018.

- En province Karuzi, depuis le 7 février 2018, tous les directeurs des écoles de la province et sous l'ordre du DPE Karuzi Stanislas MANIRAKIZA, ont obligé tous les enseignants de contribuer pour les élections de 2020 dans un délai ne dépassant pas 2 jours. Selon des sources sur place, la contribution minimum est de 1.000 FBU qui s'ajoute à celle retirée à la source et cet argent doit être acheminée au Ministre de l'Éducation. Mais, la destination finale n'a pas été communiquée aux enseignants.
- Des enseignants et le personnel de la santé exerçant dans la province Bubanza se disent indignés depuis qu'on leur demande de financer le prochain referendum constitutionnel et les élections de 2020. Ils dénoncent la pratique qu'ils qualifient de scandaleuse. Après avoir effectué un retrait à la source sur leurs salaires, ils sont obligés de payer une autre somme supplémentaire de mille francs burundais (1.000 FBU) pour les agents de collaboration et cinq mille francs burundais (5.000 FBU) pour les cadres.
- Au niveau du ministère de l'éducation, en date 9 février 2018, Tharcisse Niyongabo, inspecteur principal de l'enseignement post fondamental au Ministère de l'Éducation, a menacé et intimidé le personnel de son département, l'obligeant de contribuer pour les élections de 2020. Selon des sources sur place, un employé de son département qui a contribué moins de 5.000 FBU au prochain référendum pour le changement de la constitution en subira des conséquences "Bazomukorerako". Cette contribution a débuté le 20 janvier 2018 pour prendre fin le 9 février 2018.

### **2.2.2. Des discours d'intimidation.**

Partout dans le pays, les autorités administratives et politiques ne cessent, dans leurs discours, de terroriser la population pour les inciter à voter « Oui » au référendum constitutionnel de mai prochain :

1. En date du 1<sup>er</sup> février 2018, MIBURO Jean Claude, nouvel administrateur de la commune Kirundo a prononcé un discours terrorisant au chef-lieu de la commune devant plus de 250 couples qui étaient venus régulariser leurs mariages. Selon des sources sur place, il a indiqué que quiconque ne votera pas « OUI » au référendum sera poursuivi ainsi que toute sa famille, qu'il ne sera plus digne d'être citoyen burundais et qu'il sera renvoyé au Rwanda pour rejoindre les « Mujeri ».

2. En date du 10 février 2018, sur la colline Nzibariba, commune Buhiga, province Karuzi, le président du conseil communal de Buhiga, Fabien MBARUSHIMANA a tenu une réunion à l'endroit de la population de cette colline où il a obligé que tous doivent voter « OUI » au référendum constitutionnel pour chasser définitivement les blancs qui ont stoppé les aides financières ainsi que d'autres ennemis du pays. Il a ajouté que la population doit se méfier de BUYOYA et NIYOMBARE qui sont à la solde de ces « colons ». Il a précisé que celui qui sera attrapé ayant voté « NON » aura un laissez-passer pour aller au ciel, comme le Président de la République l'a déjà annoncé.

### **2.2.3. De l'intimidation par les Imbonerakure pour l'enrolement au referendum constitutionnel et aux élections de 2020.**

Le contrôle des récépissés pour l'enrôlement au référendum constitutionnel a été à l'origine des intimidations de la part des Imbonerakure et des autorités administratives :

1. En date du 10 février 2018, en commune Matongo, province Kayanza, les Imbonerakure ont envahi toutes les collines et marais pour empêcher les gens de vaquer à leurs activités champêtres, les obligeant d'aller d'abord se faire enrôler pour le référendum pour le changement de la constitution.

2. En date du 10 février 2018 depuis 6 heures du matin, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le Chef de zone Buhiga et représentant du parti CNDD-FDD en commune Buhiga, Phocas SINDARUHUKA, accompagné des Imbonerakure, ont barré la Route Nationale n°12 menant à Muyinga à tous les passants pour vérifier si chacun a son récépissé d'enregistrement pour les élections au référendum de la constitution. Celui qui n'en avait pas était ordonné d'aller se faire enregistrer immédiatement.

Selon les sources locales, les motards et les commerçants sont également contrôlés sur leur lieu de travail par le chef de poste de Buhiga, le prénommé Gilbert, sous la supervision du représentant des Imbonerakure, le nommé Nestor BASHINGWANUBUSA. Celui qui n'a pas de récépissé n'est pas autorisé de vaquer à ses activités.

3. En date du 12 février 2018, en province Makamba, Japhet NTUNZWENAYO, administrateur de la commune Makamba, a intimé l'ordre aux Imbonerakure de fermer toutes les portes du marché du chef-lieu de la province.

Selon des sources sur place, seuls ceux qui avaient des récépissés, avaient le droit d'entrer dans ce marché. En date 16 février 2018, le même scénario s'est passé au marché de Nyange de la même commune. Selon des sources

administratives, cela est consécutif à la réunion des responsables provinciaux qui ont interdit à leurs subordonnés que personne n'aura droit à leurs services sans récépissés montrant leur enrôlement au prochain référendum constitutionnel et aux élections de 2020.

4. En date du 13 février 2018, au CDS Rugombo, commune Rugombo, province Cibitoke, aucune personne n'a été accueillie quand elle n'avait pas de récépissé. Selon des sources sur place, même celles venues pour la vaccination devaient d'abord montrer le récépissé, cela sur ordre du titulaire de ce CDS, Léocadie NKURIKIYE.

5. En province Rumonge, en date du 13 février 2018, les activités du marché de Rumonge ont été perturbées. Selon des sources sur place, des Imbonerakure ont érigé des barrières sur toutes les entrées et ont procédé au contrôle des récépissés sous la supervision de Joseph BANYANKIYUBUSA, alias Ryuna, sénateur élu dans la circonscription de la province Rumonge. Ceux qui ne s'étaient pas encore fait enrôler ont été renvoyés pour le faire.

6. En date du 14 février 2018, en province Kirundo, toutes les entrées du marché et du parking de la province étaient barrées par les Imbonerakure conduis par leur chef HAVYARIMANA alias Gasyo. Selon des sources sur place, pour accéder à ces places publiques, ces Imbonerakure exigeaient d'exhiber le récépissé.

7. En province Gitega, en date du 14 février 2018, pour entrer au marché de Gitega, les gens devaient montrer leurs récépissés pour l'enrôlement aux élections. Les vendeurs sont retournés chez eux avec leurs produits.

8. En province Karuzi, en date du 13 février 2018, sur la colline, zone et commune Gihogazi, en plein marché, le chef de zone Gihogazi, Protais NTARWUNGUKO a tenu une réunion et a indiqué que celui qui sera attrapé sans récépissé subira une punition convenable.

Ceci a provoqué une peur panique dans la population et surtout ceux qui ne sont pas membres du parti au pouvoir qui sont toujours intimidés par des Imbonerakure les accusant d'avoir un plan de sabotage des élections.

9. En dates du 14 et 15 février 2018, au CDS Ninga, zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, toute personne qui venait se faire soigner devait d'abord montrer son récépissé pour être accueillie, selon des sources sur place.

10. En date du 14 février 2018, au marché moderne de Cibitoke, personne ne pouvait étaler ses marchandises sans montrer son récépissé d'enrôlement. Ce contrôle a été fait par des Imbonerakure et des administratifs à la base.

11. En date du 14 février 2018, en province Ruyigi, le chef des Imbonerakure du quartier Sanzu prénommé Damas, en compagnie avec les gardiens du marché, a interdit aux vendeurs du charbon de travailler sans présenter les récépissés d'enrôlement au référendum constitutionnel et aux élections de 2020. Selon des sources sur place, une vingtaine de vendeurs sont rentrés sans vendre leurs produits car ils ont été contraints de rebrousser chemin. Des Imbonerakure passaient porte à porte des magasins et des échoppes, exigeant à chaque commerçant la présentation de son récépissé avant d'ouvrir.

12. En date du 14 février 2018 matin, au cours de la réunion des chefs de services et autres cadres tenue par le Gouverneur de la province Cankuzo, NJIJI Désiré dans son cabinet, il a menacé d'arrestation certains représentants des confessions religieuses, de la société civile, des ONG et des partis politiques d'opposition, les accusant d'enseigner à leurs membres de ne pas se faire enrôler au référendum constitutionnel ou de les sensibiliser de voter « NON ».

En date du 16 février 2018, dans l'avant midi, tout près du marché de Cankuzo et le long de la RN 19, des Imbonerakure arrêtaient tout passant n'ayant pas la CNI et le récépissé. Selon des sources sur place, ils les orientaient à la commune pour chercher la CNI ou aux bureaux d'inscription et les jeunes étaient beaucoup plus visés.

13. En date du 15 février 2018, dans la matinée, sur la colline Zege, commune Gitega, des barricades ont été érigées dans certains endroits. Toute personne qui ne s'était pas fait enrôler pour le référendum de la nouvelle constitution devait rebrousser chemin. Durant la deuxième semaine d'enregistrement pour le référendum pour le changement de la constitution, sur la colline Higiro, commune Gitega, des Imbonerakure faisaient payer une amende de 5.000 FBW à toute personne qui n'avait pas de récépissé. Le long de la RN 13 (Gitega-Ruyigi), les récépissés avaient remplacé les CNI. La police en collaboration avec des Imbonerakure vérifiaient si tous les passagers avaient des récépissés.

14. En date du 15 février 2018, le marché du port de pêche de Rumonge a été fermé par des Imbonerakure qui faisaient le contrôle des récépissés. Selon des sources sur place, toutes les entrées qui mènent vers ce port étaient fermées. Des policiers et des jeunes Imbonerakure avaient érigé des barrières et des cordes et personne n'avait le droit d'accéder à ce port ni d'en sortir. Ceux qui n'en avaient pas devaient retourner à la maison pour les amener. Des personnes qui ne s'étaient pas encore fait enrôler étaient renvoyées vers les bureaux d'inscription. Ces activités étaient supervisées par le chef du centre urbain de Rumonge.

Le même jour, Kennedy HABIMANA, titulaire du CDS de la zone Maramvya, commune Burambi, a fait le contrôle des récépissés de tous les malades qui étaient au CDS. Selon des sources sur place, ceux qui n'avaient pas des récépissés n'ont pas été soignés. En zone Gatete sur la colline Mutambara, des jeunes Imbonerakure ont fermé des boutiques pour contraindre les habitants à aller se faire enrôler.

15. En date du 17 février 2018, toutes les routes entrant dans la ville de Kirundo ont été barrées par des Imbonerakure pour le contrôle des récépissés. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure acheminaient par force au centre d'inscription proche ceux qui n'avaient pas de récépissés.

16. Depuis le 18 février 2018, sur la colline Teme, zone Rugazi, commune Bugenyuzi, province Karuzi, des Imbonerakure commandés par le surnommé Mafuti s'introduisaient dans les ménages pour faire le contrôle des récépissés en vue de traquer ceux qui ne se sont pas fait enrôler pour le référendum constitutionnel et les élections de 2020. Ceux qui n'avaient pas de récépissé étaient d'abord tabassés, puis se voyaient infligés une rançon allant de 250 Fbu à 500 Fbu. Ils ont également interdit aux hommes qui ne possèdent pas ce document de fréquenter un seul cabaret de cette localité.

17. En date du 24 février 2018, sur les collines Gihosha, Mataka, Mwenya et Mutara de la commune et province Kirundo, des Imbonerakure conduits par leur responsable communal, André MINANI, ont procédé à un contrôle des récépissés dans les ménages, en inscrivant les numéros et noms dans un cahier pour aller vérifier l'authenticité de ceux qui ne se sont pas fait enrôlés.

#### **2.2.4. De la politique en milieu scolaire.**

Du moment que le règlement scolaire interdit la politique en milieu scolaire, les directeurs membres du parti CNDD–FDD n'ont cessé d'intimer leurs élèves à aller se faire enrôler pour le référendum de mai prochain et ont continué à enseigner le vote « Oui ». De plus, des sanctions ont été données aux élèves qui étaient récalcitrants à cet enrôlement :

1. Au Lycée Technique Communal de Ruyigi, quarante – cinq minutes sont accordées au délégué général pour sensibiliser les élèves à voter "OUI" en faveur de la nouvelle constitution, a indiqué notre source en date du 5 février 2018. Il est quelques fois accompagné par le préfet prénommé Hermès alias Rwembe. Ils ajoutent que le vote est déjà fini et qu'il est inutile de voter "NON". Selon toujours notre source, cette école dirigée par Yasmin NTAKARUTIMANA, ancien administrateur communal de Ruyigi, est devenue un lieu de propagande politique.

2. A partir du 12 février 2018, les responsables d'établissements scolaires ont menacé de renvoyer tout élève qui ne s'était pas encore fait enregistrer pour le vote au référendum constitutionnel. Voici certains faits y relatifs :

- a) En province Ruyigi, les cours ont été suspendus en date du 12 février 2018 au Lycée Technique, à l'ECOFO Sanzu, et au Lycée Communal de Nyamutobo sur ordre du DPE, Bernard GASIGAYE, qui a forcé les élèves d'aller se faire enrôler.
- b) En province Cibitoke, le DPE a donné l'ordre aux directeurs d'écoles de vérifier si tous les élèves ayant 16 ans s'étaient fait enregistrer. Certains directeurs ont indiqué que la tâche était délicate car certains élèves n'avaient pas de Carte Nationale d'Identité (CNI). Le DPE a indiqué que l'ordre est venu du gouvernement. En date du 14 février 2018, au Lycée technique de Rugombo, les élèves non encore enrôlés étaient agenouillés dans la cour de l'école pendant 30 minutes avant d'être renvoyés pour chercher les récépissés.
- c) En province Makamba, certains responsables administratifs et ceux du parti au pouvoir ont effectué des descentes sur terrain pour contraindre les élèves et les écoliers de participer à l'enrôlement au prochain référendum et aux élections de 2020. Au lycée communal Gahosha, commune Makamba, le chef de zone Gitaba s'est introduit dans les classes

accompagné d'un policier pour intimider les élèves qui ne s'étaient pas encore fait enrôler. Selon des sources sur place, il intimait l'ordre à chaque élève non-encore enrôlé de se tenir debout. "Ceux qui se sont fait enrôler sont des citoyens burundais tandis que les autres sont des belges !", a-t-il dit. Dans d'autres écoles de la commune Makamba, certains responsables administratifs et ceux du parti au pouvoir, ont fait sortir tout élève non encore enrôlé. Ils ont noté les noms de ceux qui ne possédaient ni CNI ni extrait d'acte de naissance. L'objectif serait de leur procurer des documents nécessaires pour l'enrôlement, selon une source administrative. En commune Nyanza-Lac, tous les élèves non enrôlés ont été renvoyés par les directeurs sur injonction des administratifs et des responsables du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

En commune Makamba, Gad NIYUKURI, gouverneur de la province, a ordonné aux directeurs d'écoles secondaires qui n'avaient pas encore envoyé les élèves pour se faire enrôler de le faire sans délai.

- d) En province Bururi, en date du 12 février 2018, tous les élèves du Lycée communal Bururi sans Carte Nationale d'Identité ont été renvoyés sous les menaces des Imbonerakure qui accusaient le directeur de n'avoir rien fait. Tous ces élèves ont passé toute la journée devant le bureau communal à la recherche de ce document. Selon des sources sur place, les Imbonerakure dont Bikebesi, Diomède et Gihaga ont dactylographié ces documents à la place des agents de l'état civil.

Ceux qui n'ont pas eu la chance d'avoir le document le même jour ont été obligés de retourner le lendemain pour se procurer de la carte et s'absenter une deuxième fois à l'école.

- e) En province Bubanza, en date du 12 février 2018, à l'ECOF0 Bubanza I, les activités scolaires ont été paralysées au moment où Jérémie SIMBAGOYE, directeur de cette école, a renvoyé les élèves pour aller chercher des cartes d'identité afin de se faire enrôler pour le référendum constitutionnel et pour les élections de 2020. Au Lycée communal Gihanga en commune Gihanga, les cours ont été suspendus et tous les élèves ont été renvoyés par le directeur de ce Lycée, NGENDABANKA alias Sadam, pour aller se faire enregistrer pour le vote référendaire. Selon des sources sur place, ce même directeur avait tenu une réunion avec les enseignants et les élèves, appelant tous les élèves à se faire enregistrer.

- f) En province Kayanza, au Lycée communal de Kinanira, les élèves qui ne s'étaient pas encore fait inscrire en date du 12 février 2018 ont été renvoyés. Ils avaient l'après-midi du même jour pour s'être fait enrôler et devaient revenir munis d'un récépissé.
- g) En province Rumonge, en date du 14 février 2018, les écoliers et les élèves de la commune Muhuta, jusqu'au centre urbain de Rumonge, ont été renvoyés pour aller se faire enrôler. Les activités scolaires ont été alors suspendues.

### ***2.3. Du contexte judiciaire.***

Le judiciaire a, comme il est d'habitude tous les mois, été dominé par des arrestations arbitraires suivies des détentions illégales dans des cachots souvent clandestins. A cela s'ajoutent des enlèvements qui sont monnaie courante.

Et tout cela est imputé aux Imbonerakure, les agents du SNR et des policiers qui, lors des fouilles et perquisitions intempestives dans les quartiers dits contestataires du 3<sup>ème</sup> mandant de Pierre NKURUNZIZA ou chez des hommes politiques de l'opposition qui restent encore au Burundi, emportent des personnes sans respect d'aucune normes légale.

#### **2.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des policiers et des administratifs.**

1. Dans la nuit du 3 au 4 février 2018, quinze personnes, originaires des collines Gasaka, Kigamba et Nyabitabo de la commune et province Makamba, ont été arrêtées par des Imbonerakure. Elles ont été conduites au cachot du poste de police à Makamba.

Selon des sources sur place, elles ont été arrêtées au niveau de la frontière Makamba-Mabanda alors qu'elles se rassemblaient pour prendre le même bus pour rejoindre leurs voisins qui sont allés travailler dans les champs de riz en province Cibitoke. Elles sont accusées de participation aux mouvements armés.

2. En date du 5 février 2018, Léonidas BARANTANDIKIYE, ex-FAB à la retraite, a été arrêté par un agent de la commune Kibago en province Makamba.

Ce retraité ex-FAB a été arrêté alors qu'il allait réclamer sa vache saisie pendant qu'elle broutait dans le boisement du lycée communal Kibago. Selon des sources sur place, Zénon NISHIMWE, administrateur de la commune Kibago et Déo NDICUNGUYE, directeur du lycée communal Kibago ont confisqué la vache et l'ont cachée. Léonidas BARANTANDIKIYE a été directement conduit et détenu au cachot du poste de police à Kibago.

3. En date du 6 février 2017, un étudiant du nom de Philbert NINGAZA de la zone Nyagasasa en commune Mugamba, province Bururi a été arbitrairement arrêté par les militaires basés à Mugamba puis embarqué dans un véhicule de l'armée immatriculée AFDN 457. Ce jeune homme est un étudiant de l'Université des Grands-Lacs. Selon des sources sur place, aucune pièce d'arrestation ne lui a été brandie. Il a été soupçonné d'appartenir à une rébellion basée au Rwanda. Il aurait été transféré à l'état-major de la FDN tandis que d'autres sources ont indiqué qu'il aurait été conduit dans l'un des cachots du SNR à Bujumbura. La victime a été repérée par 3 Imbonerakure alors qu'il partageait un verre dans un bistrot de la localité. Des habitants de cette colline s'inquiètent de cette arrestation. Ils pensent revivre le temps des persécutions dont plusieurs jeunes opposés au 3<sup>ème</sup> mandat de Pierre NKURUNZIZA ont été victimes.

4. En date du 7 février 2018, sur la sous - colline Ndava, colline Kirengane, commune Rugazi, province Bubanza, Jean Claude BUKURU, membre de la CECI Rugazi, chargé du matériel et membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA a été arrêté avec son frère Cassien par des Imbonerakure. Ils ont été conduits au cachot du poste de police de Muzinda. Selon des sources, des mobiles politiques seraient à l'origine de cette arrestation.

5. En date du 7 février 2018 matin, sur la colline Gitamo, commune Ruhororo, province Ngozi, 47 personnes membres d'une Eglise appelée « Tempérants », ont été arrêtées par des policiers accompagnés par le représentant communal du parti CNDD-FDD, Jean Paul MANIRAKIZA sur ordre de l'Administrateur de la commune, Mamerte BIRUKUNDI et ont été conduites au cachot de la même commune. Selon des sources sur place, ces personnes ont été arrêtées alors qu'elles étaient en train de prier, et sont accusées de vouloir perturber le prochain vote, puisqu'elles ont refusé de s'enrôler. Selon les mêmes sources, elles ont été libérées moyennant une rançon de 5.000 Fbu chacune.

6. En date du 8 février 2018, vers 1 heure du matin, Luc SENDEGEYA, âgé de 58 ans, originaire de la colline Yaranda, Stany NYABENDA, âgé de 62 ans et Cyprien CIZA, âgé de 44 ans, originaire de la colline Kavomo, tous membre du FNL aile d'Agathon RWASA, ont été arrêtés par la police à leur domicile, puis conduits au cachot de la zone Kirundo Rural en commune et province Kirundo. Selon des sources sur place, ces trois membres du FNL ont été accusés de n'avoir pas secouru le chef de zone Kirundo Rural, Frédéric NDACAYISABA, qui venait d'être attaqué à la grenade alors qu'il rentrait chez lui vers 22h sur la colline Kavomo.

7. En date du 8 février 2018, sur la colline Gatwe, commune Nyamurenza, province Ngozi, Jérôme NIMUBONA, membre de la coalition « Amizero y'Abarundi », a été arrêté par l'administrateur de la commune Nyamurenza, Dieudonné NIYONZIMA en compagnie du chef de poste de la police de Gatwe et conduit au cachot de la commune. Jérôme a été accusé de mettre en œuvre les enseignements reçus de la part de sa coalition pour saboter les élections, alors qu'une erreur s'était glissée dans un nom pendant l'enregistrement de ceux qui participeront au vote

8. En date 9 février 2018, Léopold NDUWAYEZU, enseignant à l'école primaire de Nyankurazo, commune Nyamurenza, province Ngozi, a été arrêté à son domicile à Tangara par le chef des Imbonerakure, le nommé Pacifique MBONYIMPA et le chef collinaire Stanislas MPENDUBWENGE et le chef de la sous colline Gasezerwa en commune Tangara, prénommé Audace. Selon nos sources, il a été accusé de mener une campagne de sensibilisation de voter « NON » au referendum pour le changement constitutionnel. Arrivé au bureau zonal de Gasezerwa, le chef de zone, le nommé MINANI a donné l'ordre à ces Imbonerakure d'emprisonner Léopold NDUWAYEZU au cachot de la zone avant d'être transféré au cachot de la commune Tangara.

9. En date du 9 février 2018, sur la 15<sup>ème</sup> transversale en zone Maramvya en commune Mutimbuzi dans la province de Bujumbura Rurale, Jules NDAYISABA a été arrêté par le prénommé Jérémie, agent du SNR en commune Mutimbuzi sur ordre d'Emmanuel NKESHIMANA, responsable du parti CNDD-FDD en province Bujumbura Rurale. Jules NDAYISABA a été conduit au cachot de police de la zone Rubirizi. Selon des sources sur place, Emmanuel NKESHIMANA a demandé à Jules NDAYISABA d'adhérer au parti CNDD-FDD mais ce dernier a refusé catégoriquement.

10. Barnabé KAZIYA, alias Juif, enseignant en commune Mishiha à l'école d'enseignement des métiers de Kanihani, a été arrêté et détenu sans dossier au cachot de la commune Mishiha en province Cankuzo depuis le 9 février 2018 par l'administrateur Anaclet BIZIMANA, l'accusant d'avoir dit qu'il votera « NON » au référendum constitutionnel de mai 2018.

11. En date du 10 février 2018, Libère NDEREYABANDI, élu au conseil communal Bubanza et ressortissant du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été arrêté à son domicile au centre-ville Bubanza, commune et province Bubanza, par la police et a été conduit au cachot du poste de police de Bubanza. Selon des sources, des mobiles politiques sont à l'origine de cette arrestation.

12. En date du 11 février 2018, en commune Nyamurenza, province Ngozi, deux membres du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA qui sont Évariste BUCUMI (élève au Lycée Nyamurenza) et Moïse UWIZEYIMANA (élève au Lycée Communal Gasezerwa), ont été arrêtés par Bosco NDAYISHIMIYE, chef des Imbonerakure en province Ngozi, en compagnie de Dieudonné NIYONZIMA, administrateur communal de Nyamurenza et Hassan RUMBETE, commissaire communal de police à Nyamurenza. Selon nos sources sur place, ces personnes arrêtées ont été conduites et détenues au cachot clandestin de la position de police de Birambi.

13. Le 12 février 2018, vers 16 heures, des policiers en tenue civile à bord d'un bus ont arrêté 14 commerçants ambulants sur l'avenue de France, zone urbaine de Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, elles ont été conduites au BSR et ont été relâchées moyennant paiement d'une rançon de 10.000 à 20.000 FBU.

14. En date du 12 février 2018 vers 9 heures, au centre-ville de Bubanza, commune et province Bubanza, Oscar NKURUNZIZA, encadreur à l'ECOFO Bubanza II et membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA a été arrêté par des policiers en collaboration avec des Imbonerakure. Il a été détenu au cachot du poste de police Bubanza. Selon des sources, Oscar NKURUNZIZA était en train de discuter avec ces Imbonerakure à propos des détenus de la province Cibitoke qui seraient accusés de faire de la propagande contre les inscriptions au référendum pour le changement de la constitution et aux élections de 2020. Il a été à son tour accusé de la même infraction.

15. En date du 13 février 2018, sur la colline Gitaramuka, commune Ruhororo, province Ngozi, les nommés MVUYEKURE et BANSIGAYEKO ont été arrêtés sur ordre de l'administrateur de la commune Ruhororo, Mamerte BIRUKUNDI. Selon des sources sur place, ces deux hommes ont été arrêtés car ils ont refusé de se faire enregistrer pour le vote du référendum constitutionnel parce que leur croyance ne le leur permet pas. Selon les mêmes sources, MVUYEKURE a été arrêté avec ses deux enfants et a été libéré après avoir hypothéqué à la commune ses plaques solaires. L'administrateur lui a promis de les récupérer après avoir montré un récépissé.

16. En date du 13 février 2018, Jean MPAWENIMANA alias Nana, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, résidant au centre-ville Bubanza en commune et province Bubanza, a été arrêté par des Imbonerakure dont Hakiza et Révoat en collaboration avec des policiers. Il a ensuite été détenu au cachot du poste de police Bubanza. Selon des sources, des mobiles politiques seraient à l'origine de cette arrestation.

17. En date du 14 février 2018, des policiers et militaires ont fait une fouille perquisition, un contrôle des cahiers de ménages et des reçus de paiement des frais d'enlèvement des déchets dans les ménages de la 13<sup>ème</sup> à 15<sup>ème</sup> avenue du quartier Mutakura, zone Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Ils ont arrêté 21 personnes pour n'avoir pas été inscrites dans les cahiers de ménages ou n'avoir pas de cachets devant leur nom ou encore n'avoir pas de reçus d'enlèvement des déchets. Toutes ces personnes ont été conduites à la zone. Elles ont été relâchées moyennant paiement d'une rançon allant de 5.000 à 10.000 FBU.

18. En date du 15 février 2018, Luc NDAYIRAGIJE, employée de SOPRAD Ruyigi, (ONG du diocèse Ruyigi), œuvrant en commune Gisuru mais résidant en commune Cendajuru, Colline Kiruhura, province Cankuzo, a été arrêté à Cendajuru par le SNR Cankuzo et détenu au cachot du commissariat de police de Cankuzo, l'accusant d'avoir commenté sur le vote du "NON" ou "OUI" au prochain référendum.

19. En date du 16 février 2018, des policiers et des militaires ont fait une fouille perquisition, un contrôle des cahiers de ménages et des reçus de paiement des frais d'enlèvement des déchets dans les ménages. A ce moment, 7 personnes ont été arrêtées et conduites au bureau de la zone Cibitoke pour n'être pas inscrites dans les cahiers ou n'avoir pas de cachets devant leur nom ou encore n'avoir pas des reçus de paiement des frais d'enlèvement des déchets dans les ménages. Selon des sources sur place, toute personne arrêtée dans ces conditions doit payer une rançon allant de 5.000 à 10.000 FBU pour être relaxée.

**20.** En date du 16 février 2018, Noëlla IGIRIMBABAZI de la colline Rubaragaza, zone Bwagiriza en commune Butezi en province Ruyigi et le prénommé Mathieu de la colline Bwagiriza, tous membres du FNL aile d'Agathon RWASA, ont été arrêtés et détenus au cachot de la police du camp des réfugiés de Bwagiriza. Ils ont été accusés d'avoir empêché les gens d'aller se faire enregistrer pour le référendum. Selon des sources sur place, ils ont été transférés en date du 23 février 2018 du cachot de la police du camp des réfugiés de Bwagiriza vers le cachot de la police de Ruyigi.

**21.** En date du 17 février 2018, au village de la paix en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Vincent BANKIMBONA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA a été arrêté chez lui par des Imbonerakure de ce village accompagnés par l'ex-chef collinaire de la 13<sup>ème</sup> transversale Maramvya du nom d'Elie NZOBAMBONA. Selon des sources, il a été accusé de faire la contre propagande aux inscriptions pour le vote du référendum constitutionnel et aux élections de 2020. Il a été conduit au cachot du poste de police de la zone Maramvya.

**22.** En date du 19 février 2018, sur la colline Tenga, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Pierre BARANYIZIGIYE, natif de la même zone, a été arrêté par des Imbonerakure de cette localité accompagnés par un démobilisé prénommé Claude et un militaire prénommé Oscar, tous les deux natifs de la colline Rubirizi centre. Selon nos sources, Pierre BARANYIZIGIYE a été accusé de refuser d'adhérer publiquement au parti CNDD-FDD lors de la visite en zone Rubirizi du responsable du parti CNDD-FDD en province Bujumbura Rurale. Pierre BARANYIZIGIYE a été placé en garde à vue au cachot de la commune Kabezi.

**23.** En date du 20 février 2018, trois personnes dont Pierre SINKIBASHIKAKO alias Peter Tosh, membre du parti UPD Zigamibanga ont été arrêtées en zone Minago, commune et province Rumonge, par Eliphase NIYONGABO, responsable du SNR à Rumonge. Selon des sources sur place, elles ont été accusées de tenir des réunions clandestines pour enseigner de voter « NON » au prochain référendum constitutionnel. Elles ont été transférées au bureau du SNR à Bujumbura.

**24.** En date du 20 février 2018, en commune Matongo, province Kayanza, un prénommé Paul de la colline Kijuri, membre de la coalition RANAC a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat provincial de Kayanza, sur accusation de recruter des rebelles. Selon des sources sur place, il a été arrêté sur ordre de Célestin MINANI, représentant du parti CNDD-FDD au niveau communal.

**25.** En date du 21 février 2018, sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un médecin du nom de Jean Claude NIYONGERE alias Koboroto travaillant à l'hôpital de référence de Karuzi a été arrêté par des policiers sous ordre du responsable du SNR à Karuzi l'accusant d'avoir partagé dans un groupe WhatsApp une photo caricaturée du secrétaire général du CNDD-FDD portant un chapeau sur lequel est écrit « voter NON » au référendum pour le changement de la constitution. Il a été détenu au cachot du commissariat de Karuzi avant d'être transféré à la prison centrale de Gitega en date du 22 février 2018.

**26.** En date du 22 février 2018, Dismas IRAKOZE, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été arrêté par des policiers en complicité avec un Imbonerakure de la commune Muhuta, province Rumonge. Selon des sources sur place, il était accusé d'avoir organisé une campagne pour le « NON » au prochain référendum constitutionnel. Il a été détenu au cachot de police de Gitaza en commune Muhuta.

**27.** En date du 22 février 2018 vers 13 heures, en commune et province Bubanza, le directeur de l'E.T.B, Albert NDARUZANIYE et un jeune homme de Kivyuka, dans la même commune, ont été arrêté par les agents du SNR et incarcérés à la prison centrale de Bubanza. Selon nos sources, ils ont été accusés d'avoir donné au journaliste de la Voice Of America (VOA), des informations recueillies dans la réunion tenue par le Président de la République du Burundi, Pierre NKURUNZIZA, en date du 20 février 2018 dans la salle de l'E.T.B. Selon les mêmes sources, il avait été recommandé de ne pas parler de ce qui avait été dit une fois sorti. Des sources sur place révèlent que téléphones portables et stylos avaient été interdits à l'entrée avant que le Président ne prenne la parole.

**28.** En date du 22 février 2018, sur la 13<sup>ème</sup> transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Ézéchiel NIYOMUTABAZI et Dieudonné HAVYARIMANA ont été arrêtés par Apollinaire BANGIRINAMA, chef de la position militaire du camp DCA, installée sous le pont de la rivière Mpanda. Selon nos sources, Ézéchiel NIYOMUTABAZI et Dieudonné HAVYARIMANA sont accusés par ce militaire de faire la propagande contre le référendum pour le changement de la constitution « parce qu'ils possédaient des photos de Charles NDIRITJE et d'Agathon RWASA ». Selon les mêmes sources, ces cartes ont été déposées par un véhicule de la CENI qui amène les déchets. Ils ont été conduits à cette position militaire, puis vers 21 heures du même jour, le Colonel Rémy, commandant de la brigade de Gihanga est venu les embarquer vers le cachot de la brigade de Gihanga, en province Bubanza.

29. En date du 24 février 2018, à côté de la station Ntakangwa et tout près de l'hôpital militaire situé en commune Ntakangwa, zone Gihosha, en Mairie de Bujumbura, un jeune homme dénommé Divin ITANGITEKA a été enlevé par des personnes non identifiées. Un témoin de la scène a indiqué que Divin a été conduit dans un cachot de la zone Kamenge après son arrestation. Vers minuit il aurait été extrait de ce cachot par des personnes non identifiées pour être transféré dans un endroit inconnu.

### **2.3.2. Des personnes enlevées et portées disparues.**

1. En date du 6 février 2018, vers 13 heures, Jean Pierre MUSHENGEZI surnommé Batanga, représentant du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA sur la colline Carurambo, zone Mugendo, commune Ntega, province Kirundo, a été arrêté par des Imbonerakure de cette colline à son domicile. Selon des sources sur place, Jean Pierre était chez lui, quand cinq Imbonerakure conduits par Daniel MAJAMBERE sont venus l'arrêter. Ils l'ont d'abord tabassé, puis l'ont conduit à la rivière Kanyaru pour l'y jeter, sur ordre du chef des Imbonerakure de la commune Ntega Alphonse NTEREKE alias l'Homme, et du représentant du CNDD-FDD en commune Ntega, Jean-Marie MUGUMYANKIKO alias Sindyibigori. Selon les mêmes sources, Jean-Pierre a été accusé d'avoir dénoncé la torture faite par ces Imbonerakure à l'endroit d'un autre membre de son parti.

Sa famille l'a cherché partout mais en vain. Ils ont plutôt trouvé la chemise qu'il portait, le jour de son arrestation, au bord de cette rivière.

2. En date du 8 février 2018 vers 19h 50, deux dames Théodosie AHISHAKIYE alias Aimée et KANEZA Rehema toutes travaillant au salon de coiffure « PRAIZ » situé au centre-ville de Bujumbura, avenue du commerce n°10, non loin du siège de la compagnie aérienne de voyage « Air burundi », ont été enlevées par des personnes non encore identifiées au moment où elles rentraient.

Bref, au moins 147 personnes ont été arrêtées arbitrairement et d'autres enlevées tout au long du moins. Notons que parmi ces personnes arrêtées arbitrairement ou enlevées, bon nombre d'entre eux ont été illégalement détenues.

## **2.4. Du contexte social.**

Le côté social a été marqué par la cherté de la vie : le pouvoir d'achat des produits alimentaires et d'usage courant continue à dégringoler alors que le pouvoir en place continue à proclamer que la situation socioéconomique du pays est au beau fixe. Pourtant, l'on ne cesse de voir les hautes autorités silloner les communes pour distribuer de l'aide en riz et haricots à des milliers de ménages qui n'ont pas la garantie d'un repas par jour et qui risquent d'être emportés par la famine.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

## **3. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**

### **3.1. Présentation générale**

Le droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées a, comme au cours des autres mois passés, été alarmante : au moins 32 personnes ont été tuées au cours du mois de février 2018. Plusieurs cadavres ont été retrouvés dans des cours d'eau, dans la brousse, dans des caches et dans des localités très éloignées du milieu de vie de la famille du défunt.

Tout cela montre que les criminels essaient, chaque jour de raffiner les stratégies pour ne pas être démasqués en empêchant l'identification de la victime et en faussant les enquêtes si jamais elles allaient avoir lieu. D'autres personnes ont été tuées dans des assassinats ciblés, dans des règlements de comptes et dans la justice populaire qui, souvent, se fait dans le silence inouï des autorités à la base et de la police sous l'accusation d'être des sorciers ou des voleurs.

1. Dans l'après - midi du 1<sup>er</sup> février 2018, Mathieu NZOYISABA, enseignant, a été retrouvé mort dans la brousse, sur la colline Ntande en commune Gisuru, province Ruyigi. La victime était pendue à un arbre.

2. En date du 2 février 2018, vers 1 heure, sur la colline Nkango, commune Butaganzwa, province Kayanza, Richard BIBONIMANA (âgé de 35 ans), membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a été tué étranglé par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, les traces sur son cou laissaient voir qu'il a été tué à l'aide d'une corde. Les auteurs et les mobiles du meurtre sont restés inconnus.

3. En date du 2 février 2018, sur la sous colline Rutoke de la colline et commune Matongo en province Kayanza, le corps sans vie du prénommé Vianney alias Kagame, ex-FAB a été retrouvé à son domicile. Les voisins ont indiqué qu'il vivait seul. Le cadavre était dans un état de décomposition. Il a été enterré en présence des administratifs et de la police. Les causes de sa mort n'ont pas été connues.

4. En date du 2 février 2018, une femme du nom de Spès NGENDAKUMANA, âgée de 40 ans, a été découverte sa vie sur la colline Teme de la commune Bugenyuzi en province Karuzi. Selon des sources sur place, la victime avait quitté son domicile en date du 30 janvier 2018 et a été tuée à coups de poignards du fait que son corps présentait des blessures au niveau de la tête. Les mêmes sources ont indiqué que Serges HABONIMANA, époux de Spès NGENDAKUMANA a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête.

5. En date du 4 février 2018 vers 11 heures, sur la colline Rutegama, commune et province Gitega, une vieille dame du nom de Régine NTAWUYAMARA, âgée d'au moins 65 ans, a été retrouvée sans vie près d'un restaurant. Les causes de sa mort n'ont pas été identifiées.

6. En date du 5 février 2018 matin, une fillette de 13 ans, enfant de RUSHATSI, originaire de la sous-colline Gahongoro, colline Murago, commune Gisagara, province Cankuzo, a été retrouvée morte dans un boisement sur la colline de Gisagara à quelques 400 mètres de la commune Gisagara, province Cankuzo. Selon les membres de sa famille, la veille, elle venait de chez son oncle Élie NTABARIZO de la colline Gitanga à quelques 1500 m du lieu où elle a été tuée. Les auteurs de ce crime n'ont pas été identifiés.

7. Dans la matinée du 5 février 2018, sur la colline Kidobori de la commune Marangara en province Ngozi, Sylvestre NIYONKURU a été retrouvé mort, flottant sur les eaux de la rivière Kanyaru qui sépare le Burundi et le Rwanda. Les meurtriers n'ont pas été identifiés.

8. Dans la nuit du 5 février 2018, en commune Bugendana de la province Gitega, un homme non identifié a été tué poignardé suite à une bagarre dans un bar de ladite commune. Selon des sources locales, trois personnes ont été arrêtées par la police.

9. Dans la matinée du 6 février 2018, sur la colline Ruhande, commune Gishubi, province Gitega, un veilleur du Lycée de Gishubi a été retrouvé mort sur son lieu de travail. L'administrateur communal de Gishubi a indiqué qu'il est mort suite à une maladie, alors qu'aucune enquête n'a été enclenchée.

10. En date du 9 février 2018, sur la colline Nyabigoyi, commune Rango, province Kayanza, Renilde NDAYISHIMIYE, élève au lycée communal de Kabuye II, de la colline Nyabigoyi a été tuée égorgée après avoir été violée. Deux personnes, Paul NDAYAVUGWA et Cariton SINZUMUSI ont été arrêtés pour des raisons d'enquête.

11. La nuit du 12 février 2018 vers 1 heure du matin, un jeune homme du nom de Jean UWIMANA, habitant au quartier Kibenga, zone Kinindo, commune Muha, Bujumbura Mairie, a été retrouvé mort sur le pont Muha vers 1 heure du matin, fusillé par des gens non identifiés, selon des sources sur place. Les mobiles de ce meurtre sont restés inconnus.

12. Dans la matinée du 12 février 2018, en commune Bukeye de la province Muramvya, Emery DUSHIME, jeune commerçant de 25 ans en plein essor a été découvert sans vie. Selon des sources, le jeune commerçant avait partagé un verre jusque tard dans la nuit avec des amis dont un militaire. Aucun suspect n'a été arrêté.

13—En date du 13 février 2018, un corps sans vie d'une personne non identifiée en état de décomposition a été retrouvé dans la vallée qui sépare Maruri et Gatukuza, commune Gashikanwa, province Ngozi. Selon des sources sur place, les habitants de cette localité ont alerté l'administration qui, à son tour, a appelé le service d'hygiène pour désinfecter ce corps avant de l'enterrer.

14. Le nommé NDEGEYA de la sous-colline Mungwa, colline Ruramba, commune Gisagara, province Cankuzo, a été retrouvé pendu sur un arbre dans la nuit du 13 février 2018. Selon des sources sur place, NDEGEYA a été tué par des gens non identifiés qui ont attaqué son domicile. Selon les mêmes sources, les criminels ont ligoté sa femme et son fils, les bras derrière le dos et ont volé de l'argent. Selon le lieutenant-colonel Papien NZEYIMANA et le Major Pierre BIZIMANA respectivement commandants de la brigade Mutukura et du camp Mutukura, NDEGEYA aurait été tué par des personnes qui l'accusaient de sorcellerie.

15. En date du 15 février 2018, sur la colline Taba de la zone Maramvya en commune Nyabikere en province Karuzi, un homme du nom de BUSONDOGORI de la composante sociale Twa a été retrouvé mort, les bras et les jambes ligotés, dans la vallée de Nyagwire. Le chef de zone Maramvya a ordonné l'enterrement immédiat du corps du défunt avant des enquêtes pour identifier les auteurs. Selon une source policière sur place, les enquêtes ont directement commencé et un homme prénommé Lin de la colline Rwandagarro de la même zone a été arrêté.

16. Dans la matinée du 15 février 2018, une femme nommée Agnès BANYIYEZAKO âgée de plus de 70 ans, a été retrouvée morte dans une savane de la colline et zone Kizuka en commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, la victime, originaire de la même colline, a été tuée dans l'après-midi du 14 février 2018 par des gens non identifiés, pendant qu'elle cherchait de quoi nourrir ses lapins. Les mobiles de ce meurtre seraient liés à la sorcellerie.

17. En date du 16 février 2017, Bosco NIBIGIRA (21 ans), originaire de la colline Bikere, commune Bukirasazi, province Gitega, est mort dans la prison de Bururi. Selon Jean Bosco TUYIZERE, directeur de cette prison, Bosco NIBIGIRA s'est suicidé à l'aide d'une corde car son corps a été retrouvé suspendu dans la « *chambre de correction* » où il avait été transféré, le matin, suite aux bagarres qu'il avait provoqué. Bosco NIBIGIRA avait été arrêté le 6 février 2018 accusé d'empoisonnement sur la colline Nyakabenga, commune Vyanda en province Bururi où il était travailleur domestique avant d'être conduit à cette prison de Bururi. Selon certains de ses codétenus, la victime a été tabassée avant d'être transféré dans la chambre de correction.

18. Dans la nuit du 18 février 2018, sur la colline de Ruhande en commune Gishubi de la province Gitega, une dame nommée Noëlla MANIRAGUMIJE (40 ans) a été tuée à coups de gourdin. Son mari a été arrêté pour des raisons d'enquête.

19. En date du 19 février 2018 vers 20 heures, Julienne BARAKAMFITIYE a été tué dans une attaque à la grenade perpétrée par une personne non identifiée à son domicile sis sur la colline Murambi, zone Gitaba, commune et province Makamba. Selon des sources sur place, son mari a été grièvement blessé et évacué au CDS Murenge. Des sources administratives indiquent que les mobiles de cette attaque sont liés à la sorcellerie.

**20.**Dans la nuit du 19 février 2018, un homme du nom de Dieudonné NDERAGAKURA (45 ans) a été tué par des personnes non identifiées sur la colline Buringa, commune Gihanga en province de Bubanza. Après une longue dispute entre la victime et les présumés assassins dans un bistrot, ces derniers lui auraient tendu une embuscade à son passage et ils l'auraient égorgé. Cinq personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquêtes.

**21.**Dans la matinée du 20 février 2018, sur la colline de Mirundi (au bord de la forêt de la Kibira), en commune Bukinanyana en province Cibitoke, le corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert en état de décomposition. L'administration a directement procédé à son enterrement sans faire des enquêtes.

**22.**Dans la nuit du 20 février 2018 vers 23 heures, sur la colline Muhenga, zone Buvyuko, commune et province Bubanza, Maurice NTAHOKARAJA, âgé de 65 ans et son épouse Marie NTAKARUTIMANA, âgée de 45 ans, ont été tués à leur domicile, par des gens non identifiés, à l'aide de deux grenades lancées à travers la fenêtre. Selon des sources sur place, NIYONGABO alias Giswaswa, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, âgé de 31 ans, a été arrêté par la police et a été détenu au cachot du poste de police de Bubanza pour enquêtes.

**23.**En date du 24 février 2018 sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, le corps sans vie d'un garçon de 4 ans du nom de Aimé INEZA a été retrouvé suspendu sur un arbre dans une plantation d'arbres situé près du site des déplacés de Buhiga. D'après les sources sur place, le corps présentait des signes qu'il avait été tué à coups de matraque et de couteau. Cet enfant avait disparu la veille, après – midi quand sa mère NDIHOKUBWAYO l'a cherché sans le retrouver. Selon les mêmes sources, des enquêtes ont commencé le même jour par l'arrestation d'un jeune nommé Kabebe, élève en classe de 9<sup>ème</sup> année, cousin de la victime, tandis qu'un gardien de vache prénommé Déo a été arrêté en date du 25 février 2018 car les chaussures que l'enfant portait ont été retrouvées dans sa maison. Déo a été conduit au cachot du commissariat provincial de police à Karusi.

**24.**Dans la nuit du 24 février 2018 vers 22 heures, sur la colline Gahise, commune Butaganzwa, province Kayanza, Dismas SINZINKAYO, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a été tué par des Imbonerakure dont Alexis NDUWIMANA, Paul NSABIMANA, Claude NIYONZIMA et Mathieu KARIKURUBU. Selon des sources sur place, ils l'ont tué parce qu'il a refusé de leur montrer le récépissé pour l'enrôlement au référendum constitutionnel et aux élections de 2020.

**25.**Dans la nuit du 25 février 2018 vers 20 heures, sur la colline et zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, YAMPABIRE, un policier affecté au commissariat provincial de Karuzi, a tué son collègue prénommé Christian. Selon des sources sur place, YAMPABIRE rentrait du cabaret après un malentendu avec ceux qui y étaient en les accusant d'avoir volé son téléphone. Arrivé à la maison, il a chassé sa femme et ses enfants en tirant en l'air. Des policiers sont intervenus et il s'est introduit dans sa chambre et a tiré sur l'un des policiers qui est mort sur le champ. Il a été arrêté le lendemain puisqu'il était à court de munitions. Trois jours plus tard, il lui a été infligé une peine de prison à perpétuité après un procès de flagrance.

**26.**En date du 25 février 2018, sur la sous-colline Cimbogo, colline Gatete, zone Gatere, commune Busoni, province Kirundo, un corps sans vie de René Pacifique NTWARI, fils de HANYAGIMFURA et NDERE, déplacé du site de Kabanga depuis 1993 et un autre corps d'une personne qui n'a pas été identifiée, ont été retrouvés juste à côté de la frontière rwando – burundaise. Selon des proches, René Pacifique NTWARI avait quitté le Burundi en 2013 pour chercher du travail au Rwanda. Depuis le début de la crise liée au troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA, il avait peur de revenir. Le 24 février 2018, René Pacifique s'est décidé de revenir au pays natal. Arrivé à la frontière rwando – burundaise via Gatete, il est tombé dans le filet des Imbonerakure en tenue militaire. Selon des sources sur place, des Imbonerakure avaient arrêté la veille René Pacifique NTWARI qui rentrait du camp de Mahama. Puisqu'il n'avait pas de laissez-passer, il a préféré passer par un chemin clandestin et y a rencontré des Imbonerakure qui lui ont donné un téléphone et à appelé sa famille pour leur dire d'envoyer de l'argent pour le sauver. Au moment où sa famille était en train de chercher le moyen de transférer cet argent, la nouvelle leur est parvenue que le leur a été assassiné. René Pacifique NTWARI a été tué par des Imbonerakure cantonnés dans la réserve naturelle de Murehe où ils font des entraînements paramilitaires. Ces Imbonerakure proviennent des communes Busoni, Gitobe et Bwambarangwe. Les mêmes sources ajoutent que ces Imbonerakure cantonnés dans cette réserve de Murehe sont illégalement ravitaillés en vivres par les directeurs des ECOFO. Ces vivres sont donnés par le PAM en partenariat avec Action Agro-Allemande au programme des cantines scolaires.

**27.**Dans la nuit du 26 février 2018, sur la colline Buringa de la commune Gihanga en province Bubanza, NGENDAKUMANA Dieudonné alias Kivamvari a été tué par des personnes armées non identifiées. Selon des sources locales, NGENDAKUMANA Dieudonné rentrait chez lui quand il s'est retrouvé face à des individus armés de gourdins et de machettes qui l'ont tué.

**28.**En date du 26 février 2018 vers 2 heures du matin, sur la colline Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, Evariste NGENZI, représentant du parti CNDD-FDD dans la localité a été assassiné par deux militaires de l'armée burundaise. Il s'agit de l'Adjudant-chef Janvier NDABAHAGAMYE, chef de position Mutoyi et le Caporal-Chef Jonas UWIMBABAZI, tous du 212<sup>ème</sup> bataillon commando de Gitega. Selon le chef de zone, la victime a reçu 15 balles. Les deux militaires ont comparu en date du 27 février 2018 devant le tribunal de Gitega. Ils ont été condamnés à perpétuité et devront payer chacun 5 millions de francs burundais pour dédommagement à la famille. Une dame prénommée Sabine accusée de complicité a été condamnée à 20 ans de prison. Ces deux militaires avaient riposté à l'agression des Imbonerakure armés de cette colline. Cela a été évoqué, mais la justice de Gitega n'a pas voulu faire des enquêtes sur ces révélations. La justice s'est contentée de condamner ces militaires.

**29.**Dans la nuit du 27 février 2018 vers 20 heures, Philippe NTEZIRIBA, de la colline Murehe, zone Minyare, commune et province Cankuzo a été tué par des gens non identifiés quand il rentrait chez lui. Selon des sources qui ont vu le corps de la victime, il a été tué à l'aide d'une machette et de couteaux. Selon l'OPJ de la commune Cankuzo et le procureur, Leonard SINDAYIGAYA, la cause de cet assassinat reste inconnue.

**30.**Le matin du 27 février 2018, Dieudonné NGENDAKUMANA a été retrouvé mort à Ninga, zone et commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, Dieudonné NGENDAKUMANA avait été vu la veille dans un bistrot de boissons prohibées de la localité. Selon les mêmes sources, ceux qui l'ont tué lui ont également volé une somme de plus de 400.000 FBU. Cinq personnes qui étaient avec lui dans le bistrot la veille ont été arrêtées pour enquête.

Le tableau ci-dessous récapitule les cas d'atteinte à la vie et à l'intégrité physique des personnes enregistrés au mois de février 2018, et les inventorie par province et par catégories d'auteurs.

**3.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.**

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non Identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	1	1	3	0	1	0	5	1
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	1	15	1	15
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bururi	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0
Cibitoke	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Gitega	2	0	0	0	2	0	0	0	2	0	6	0
Karusi	0	0	1	0	2	0	0	0	1	0	4	0
Kayanza	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	4	0
Kirundo	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Makamba	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Rutana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>32</b>	<b>16</b>

**LIRE : T = TUE ; B = BLESSE**

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

#### **4. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS**

Les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ne cessent d'être identifiés ces jours-ci dans notre pays. Tout au long du mois de février, au moins 15 cas ont été identifiés. Les auteurs qui sont pointés du doigt par la population restent les agents du SNR, les policiers et les Imbonerakure qui agissent en connivence ou pas avec les autorités administratives.

Voici quelques exemples :

1) En date du 2 février 2018, sur la colline Rusave, commune Rango, province Kayanza, Jean Paul NIYONKURU a été tabassé par des Imbonerakure dont Jean, Barazira, Rwamo et le surnommé Kidasha. Il était accusé d'être membre de l'alliance des partis d'opposition « Amizero y'abarundi ». Il a été conduit au centre de santé de Gasenyi pour des soins.

2) En date du 5 février 2018, vers 15 heures, sur la colline, zone et commune Gihogazi en province Karuzi, le dénommé HARAGIRIMANA a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par 3 Imbonerakure sous la supervision de leur chef Astère MBONABUCA. Selon des sources sur place, HARAGIRIMANA était en train de réclamer ses gobelets qu'il utilise dans son petit restaurant parce que ces Imbonerakure les avaient pris pour les utiliser à boire la bière locale communément appelée «Umugorigori». Il a été tabassé jusqu'à perdre connaissance.

3) En date du 6 février 2018, Hassan NDIKUMANA, chef de zone Gatete, a tabassé Paul NIYUNGEKO, membre du parti MSD détenu au cachot de cette zone. Il l'a torturé pour le contraindre de payer une dette qu'il devait à une personne.

4) Dans la nuit du 6 février 2018, sur la colline Kinyota, commune et province Muyinga, Dieudonné BARUTWANAYO a été tabassé par des Imbonerakure en patrouille, conduits par leur responsable collinaire du nom d'Eric BITANGIMANA. Selon des sources locales, la victime était accusée de rester en dehors de sa maison pendant les heures avancées.

5) En date du 8 février 2018, en zone et commune Nyabihanga en province Mwaro, à l'hôtel du centre Nyabihanga appelé « Mugwampore », un prénommé Xavier de la colline Murama, neveu du gouverneur de Mwaro, membre de la coalition «Amizero y'Abarundi », a été tabassé et grièvement blessé par le chef des Imbonerakure en commune Nyabihanga, le prénommé Dieudonné alias

Rwembe. Selon des sources sur place, Xavier a été évacué vers l'hôpital Kibumbu, puis transféré à Bujumbura pour subir des soins de santé. L'auteur a été arrêté par la police et placé en garde à vue au cachot du commissariat communal de Nyabihanga. Selon les mêmes sources, Dieudonné a été libéré le 10 février 2018 mais le gouverneur a téléphoné au commissaire provincial qui à son tour a donné l'ordre à la police de Nyabihanga de faire retourner Rwembe au cachot.

6) En date du 24 février 2018, Jérémie GIRUKWISHAKA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, originaire de la colline Gikomero, commune Rango, province Kayanza, a été tabassé par des Imbonerakure de cette colline dont Philbert BIGIRIMANA et NGIRIYE surnommé Kidodo lors d'un contrôle des récépissés effectué par les Imbonerakure au niveau de la colline. Ils l'accusaient de leur avoir menti en leur disant qu'il avait perdu son récépissé pour l'enrôlement au référendum constitutionnel et aux élections de 2020. Selon ces derniers, il ne s'était pas fait enrôler car il est un membre du parti FNL.

7) En date du 15 février 2018, sur la colline Rukago, commune Gahombo, province Kayanza, le prénommé Théogène, membre du FNL aile d'Agathon RWASA a été arrêté par des Imbonerakure sur ordre du représentant du parti CNDD-FDD dans cette commune. Ils l'ont ensuite conduit à la permanence du parti CNDD-FDD puis tabassé et incarcéré au cachot de la commune. Ils l'accusaient d'avoir dit que personne ne doit être enrôlé de force pour les élections. Il a été libéré le lendemain.

8) Dans la soirée du 24 février 2018, Désiré SINDAYIHEBURA alias Musoni, journaliste d'Iwacu a été battu par Valentin KUBWIMANA, infirmier à Karusi et Jean Berchmans, un volontaire à la radio «Ijwi ry'umukenyezi», tous deux Imbonerakure de Giheta. Le forfait a été commis sur la colline Gisuru, commune Giheta au bar d'une dame prénommée Micheline. Ils ont été arrêtés par la police puis incarcérés au cachot de la commune de Giheta. Les deux Imbonerakure ont été relaxés en date du 1<sup>er</sup> mars 2018 sur intervention du représentant du parti CNDD-FDD en commune Giheta.

9) En date du 28 février 2018, sur la colline et zone Ntunda, commune Gitaramuka en province Karusi, Venant COYITUNGIYE a été tabassé par des Imbonerakure dont NDUWIMANA et BUCUMI Eric. Selon des sources sur place, il a été accusé de travailler à la solde du Général Godefroid NIYOMBARE et une rançon de 13.000 FBU lui a été imposée pour qu'il ne soit pas incarcéré.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

## 5. DE LA SITUATION CARCERALE.

La situation carcérale au 1<sup>er</sup> mars 2018 se présente comme suit :

Prisons	Capacité d'accueil	Population Pénitentiaire	Nombre de Prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles			Garçons	Filles	
Bubanza	100	367	150	16	192	9							4		367.00%
Bururi	250	328	195	9	113	11							1	2	131.20%
Gitega	400	1202	586	53	526	37									300.50%
Mpimba	800	3777	189	97	1412	77	2						11	13	472.13%
Muramvya	100	638	481	29	116	12							2	6	638.00%
Muyinga	300	494	115	6	354	19									164.67%
Ngozi (F)	250	100		47		49		1		3			10	9	40.00%
Ngozi (H)	400	1319	909		410										329.75%
Rumonge	800	1342	319	10	995	18							7	2	167.75%
Rutana	350	405	78	4	304	19					1		2		115.71%
Ruyigi	300	423	175	10	225	13							3	1	141.00%
Centre Ruyigi	72	72					21		51						100.00%
Centre Rumonge	72	58					18		40						80.56%
<b>Total</b>	<b>4194</b>	<b>10525</b>	<b>5197</b>	<b>281</b>	<b>4647</b>	<b>264</b>	<b>41</b>	<b>1</b>	<b>91</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>33</b>	<b>250.95%</b>
			<b>5197+218= 5415</b>		<b>4647+264= 4911</b>		<b>41+1= 42</b>		<b>91+3=94</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>40+33= 73</b>		

La population pénitentiaire est de 10.525 détenus + 73 nourrissons = 10.598

Le total de prévenus est de 5.478 adultes + 42 mineurs = 5.520

Le total des condamnés est de 4.911 adultes + 94 mineurs = 5.005

Le tableau ci-dessus montre que la population pénitentiaire a, au cours du mois de février, chuté de 646 prisonniers (11244 au mois de janvier et 10598 au mois de février). En ce qui concerne les prévenus, il n'y a pas eu d'amélioration car le nombre n'a pas changé significativement. Le nombre de condamnés par contre est de loin inférieur à celui des prévenus et est aussi de loin inférieur à celui des condamnés de janvier soit une différence de 521 détenus.

Nous pensons que la mesure de grâce présidentielle (Décret N°100/003 du 31 janvier 2018 partant mesure de grâce) est entrée en action et un assez grand nombre de détenus sont rentrés. Mais en même temps, il n'y a pas eu d'autres jugements au cours de cette période.

En effet, 519 détenus ont été libérés, en date du 16 février 2018, de la prison de Ngozi et cela, en application de la mesure de grâce présidentielle du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Selon Agnès BANGIRICENGE, porte parole du Ministère de la justice, ces détenus libérés comprennent 459 hommes et 60 femmes. Selon ce porte parole, cette libération qui concerne plus de 2.000 détenus ne faisait que commencer.

Parmi ces prisonniers, celui qui avait été détenu plus longtemps avait déjà totalisé douze ans d'emprisonnement et ces prisonniers des provinces Ngozi, Kirundo, Muyinga et Kayanza étaient poursuivis pour des infractions de vol qualifié, viol et assassinat, a précisé le Procureur Général de la République qui était sur les lieux.

Rappelons que les bénéficiaires de cette grâce sont :

- les prisonniers qui purgent une peine ne dépassant pas cinq ans,
- les femmes enceintes ou allaitantes,
- les détenus vivant avec un handicap physique ou mental flagrant,
- ceux qui ont déjà purgé la moitié de leur peine, et bien d'autres, compte tenu de la gravité des délits et de leur comportement dans leurs lieux de détention.

Les opposants politiques, eux, ne sont pas concernés par cette grâce présidentielle.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

## 6. CONCLUSION

Le présent rapport vient de mettre en évidence que des violations des droits de l'Homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA sont encore une réalité attristante dans notre pays.

Des actes d'assassinats, d'enlèvements suivis des disparitions forcées, des cas de tortures, des arrestations arbitraires suivis de détentions illégales à l'endroit des présumés opposants audit mandat et aux membres des partis de l'opposition sont restés monnaie courante tout au long du mois de février 2018.

Des actes d'intimidations, de traitements inhumains, cruels et dégradants commis par les Imbonerakure et des administratifs, des entraînements paramilitaires, des contributions forcées, ont été relevés dans pas mal de coin du pays. L'enrôlement au référendum de mai 2018 et aux élections de 2020 a apporté et apporte inlassablement et chaque jour, son lot de malheurs à pas mal de burundais qui subissent une répression aveugle pour manquement à l'enrôlement ou pour des contributions trop lourdes, répétitives et angoissantes.

Le règlement de compte et la justice populaire sont une conséquence de l'impunité qui gangrène notre pays et le silence reste le statu quo des autorités administratives et policières. Face à cette situation, la population n'y va pas par quatre chemins ; elle choisit de se faire justice au lieu de recourir aux juridictions compétentes.

La situation carcérale commence à s'améliorer progressivement suite à l'application de la mesure de grâce présidentielle intervenue en début de 2018. Toutefois, il faudrait qu'un coup d'accélérateur soit mis dans la sélection des détenus qui sont concernés par la mesure et dans toutes les prisons du pays, afin que les conditions de détention s'améliorent dans les maisons de détention de notre pays.

Certes, cette mesure salubre ne pourra avoir un effet positif sur l'espace vital et la santé des détenus que si les acteurs de la justice coupent court avec les détentions arbitraires et le gel des dossiers qui aujourd'hui sont la vraie origine du surpeuplement des établissements pénitentiaires.

Enfin, face à la situation continuellement alarmante caractérisée par la violation quotidienne des droits humains et surtout le droit à la vie, nous lançons un appel vibrant à l'endroit du gouvernement du Burundi :

- 1) De prendre des mesures qui s'imposent pour arrêter à jamais les règlements de compte et la justice populaire qui risquent d'embraser tout le pays par des actes de vendetta.
- 2) De désarmer, rééduquer et encadrer les Imbonerakure afin qu'ils coupent court avec les exactions qu'ils commettent chaque jour. Ces derniers sèment la terreur dans différentes localités du pays où ils se sont déjà substitués aux forces de sécurité, ce qui maintient un climat malsain au sein de la population. Dans ce cadre, les Imbonerakure qui seraient coupables de telles ou telles autres bavures devraient être punis sans complaisance pour servir d'exemple afin bannir leurs comportements qui nuisent à la tranquillité de la population et à la paix sociale.
- 3) De stopper les rançons imposées aux personnes arrêtées par des policiers, militaires, administratifs et Imbonerakure.
- 4) De stopper les contributions forcées imposées à la population acculée par une misère observable partout dans le pays.

\*\*\*\*\* fin        \*\*\*\*\* fin        \*\*\*\*\*